



Présentation du service urbanisme

Présentation du service urbanisme

Le service Urbanisme s'occupe de la mise en œuvre de la politique foncière communale, de la gestion et de l'application du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de celle du Règlement Local de Publicité (RLP). Il conseille, délivre des renseignements sur le cadastre et traite les demandes d'autorisation d'urbanisme suivantes :

- Certificat d'urbanisme (CU)
- Déclaration préalable de travaux (DP)
- Permis de construire (PC)
- Permis d'aménager (PA)
- Permis modificatif d'un permis de construire ou d'aménager (PCM)
- Permis de démolir (PD)
- Autorisation de pose d'enseigne
- Autorisation de Travaux dans les Etablissements Recevant du Public (AT ERP)

[Déclaration d'intention d'aliéner \(DIA\)](#)

Pour toute demande

Le service urbanisme vous accueille, sur rendez-vous, pour toute demande, question, consultation ou dépôt de dossier :

- Par téléphone : 01 34 58 50 00
- Par courriel : urbanisme@velizy-villacoublay.fr
- Via [la plateforme en ligne](#)

Contact

Service urbanisme

Tel : 01 34 58 50 00